

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 17 mai 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité ENDOCRINOLOGIE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BASSIROU ADAMOU	Mouhamadou Mounirou
2	DJÈGBO	Sênan Christelle-Nadège
3	EBOUNGABEKA	Dorcas
4	TANDAMBA	Souleymane

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 21 mai 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice



Pour le directeur général et par délégation
Le directeur général adjoint
de l'Agence régionale de santé de Guyane,

Romain BROCHARD